## **DOCUMENT D'INFORMATION**

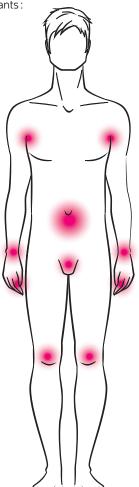
# la gale Finesures de prévention



## QU'EST-CE QUE LA GALE?

C'est une maladie due à un parasite de la peau. Elle n'est pas grave mais, elle est contagieuse.

On se gratte beaucoup, surtout la nuit et aux endroits suivants :



On attrape ce parasite suite à un contact étroit et prolongé.

Un traitement à base de médicaments ainsi qu'un traitement du linge et de l'environnement de la personne touchée et des contacts proches sont indispensables pour en venir à bout et éviter sa transmission.



# RECOMMANDATIONS À SUIVRE EN CAS D'EXPOSITION

#### Aller voir le médecin

Dès les premiers signes, prendre rendez-vous avec le médecin (généraliste ou dermatologue). Il vous confirmera le diagnostic et vous prescrira le traitement adapté. Ce traitement pour être efficace doit concerner la persone touchée et tous ses contacts proches. Par exemple toutes les personnes d'un même foyer doivent prendre ensemble leur traitement.



## Gérer le linge

Rapidement après avoir commencé le traitement, lavez en machine à 60°C, les vêtements, peluches, draps, taies d'oreillers, serviettes, etc, utilisés par la personne touchée et la famille depuis plus de 3 jours.

### Conseils pratiques

Faites une lessive en priorité avec les affaires de la personne concernée puis, enchaîner avec celles du reste de la famille et/ou des contacts proches.

Mettez des gants lors de la manipulation du linge.

Pour les affaires qui ne peuvent être lavées à 60°C (par exemple les chaussures): mettez-les dans un sac poubelle, fermez le hermétiquement et notez la date de fermeture du sac sur un calendrier puis, l'ouvrir 8 jours après. Vous pouvez alors, réutiliser ces affaires sans crainte.





## Nettoyer son environnement

Faites un grand ménage de votre logement après la prise du traitement, avec vos produits ménagers habituels.





Pas à pas, en respectant ces consignes, vous vous serez débarrassé de ce parasite bénin pour lequel il existe des consignes à respecter et un traitement simple à suivre.

# Pour plus de renseignements www.sante.gouv.fr www.ars.paca.sante.fr



